obs'in 22. M. de Moulins Beaufoit

Sujet: [INTERNET] Futures Energies Mayenne Ouest

De: De Moulins Beaufort Bertrand <

Date: 14/07/2023 18:16

Pour: pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après avoir consulté le dossier mis à la disposition du public en mairie de Saint Denis d'Anjou, je tiens à vous faire part des points suivants qui fondent mon total désaccord par rapport au projet sur la pertinence duquel vous avez été chargé d'enquêter :

Quelques soient les subterfuges utilisés par le promoteur du projet (photomontages discutables, établis à partir de points de vue choisis à bon escient) la question de la visibilité des installations projetées, hautes de 150 mètres, est au centre de la contestation de ce projet. Pour s'en persuader il suffit de se rendre compte du rayon dans lequel les installations existantes au Buret sont visibles. La pollution visuelle ne peut que nuire au caractère de notre village dont le label "petite cité de caractère" ne pourra que pâtir des réalisations projetées, lesquelles seront visibles incontestablement depuis tous les points hauts du village.

Je suis surpris du très faible niveau d'information du public et je déplore que la présente enquête se déroule à un moment où nos concitoyens sont en congés et donc non mobilisés sur ce sujet qui les concerne pourtant au plus au point. Bien entendu, je ne suis pas dupe et je vois bien quels intérêts servent les dates retenues.

Je note que les documents fournis ignorent systématiquement les conséquences négatives sur le plan esthétiques et visuelles des installations projetées sur le patrimoine très riche en demeures anciennes inscrites ou non aux monuments historiques. Si le chateau de Vaux est mentionné,(les propriétaires contestant les photomontages réalisés) nulle mention n'est faite de la Vézouzière à Bouere, Cimetière de Bouere, des Papinais et de la Touchasse à Gennes sur Glaize, du Grand Saultray à Saint Denis d'Anjou pour ne citer qu'eux. Pour les 110 autres MH recensés, strictement aucun photomontage dédié à un MH n'a été produit. Par ailleurs les conséquences pour les activités touristiques (chambres d'hôtes) des communes de Bouere, Argenton Notre Dame, Bierné, Saint Laurent des Mortiers, qui toutes auront une vue imprenable sur les installations projetées quelque soit la hauteur des bocages ou des arbres, sensés, d'après le promoteur, les protéger, ne sont pas prises en compte. Le tourisme rural est en pleine renaissance dans nos campagnes. Est-ce opportun de plomber ainsi le paysage de notre territoire avec cette prolifération d'éoliennes, dont on sait qu'elles sont rédhibitoires quand on vient chercher le calme à la campagne?

Les documents nous montrent l'implantation de 12 éoliennes et une zone d'implantation potentielle sans aucune précision sur ce qui pourraient être réalisées sur cette dernière une fois le projet lancé.

Les éoliennes géantes artificialisent des surfaces très importantes et ce en contradiction avec la volonté politique affichée de lutte contre l'artificialisation des sols. Leur caractère écologique est plus que contestable, en raison de l'origine des éléments les constituants ainsi que par leurs dimensions, leur mouvement, leurs clignotements, leurs bruits, leurs turbulences aérauliques, au regard d'une production énergétique extrêmement modeste et intermittente.

Le promoteur n'a strictement rien prévu lors du démantèlement, concernant les quantités considérables de béton coulé ainsi que le sort des câbles électriques enterrés. Il est manifeste qu'il entend les abandonner sur place, en violation de l'article R515-106 du Code de l'Environnement. Les avis des propriétaires des parcelles où passent ces câbles étaient indispensables et manquent au dossier.

L'Impact des éoliennes Engie sur la santé et la mortalité sur les animaux (via les courants parasites souterrains et les lignes HT enfouies ?), implantées dans un territoire d'élevages équins et bovins. Comme pour les Infra-Sons, Engie balaie cette problématique, malgré les dizaines de remontées d'agriculteurs à l'échelle nationale qui ont fait constater par huissier un effondrement inexpliqué de

leurs élevages (mortalité, productivité), concomitamment avec le démarrage d'un parc éolien proche. Des analyses chimiques ont été pratiquées sur certains de ces agriculteurs et leurs bétails, et montrent une bioaccumulation inquiétante en Néodyme chez ces riverains (terre rare massivement présentes dans les éoliennes). Aucune analyse hydrogéologique n'a été faite.

La MRAe pointe les insuffisances de l'étude initiale de 2011 sur l'avifaune et les chiroptères, et souligne l'absurdité de ne pas l'avoir réactualisée en 2022. On ne peut donc que s'interroger sur le sérieux de son étude d'impact et de sa fiabilité. Il en va de même pour l'étude de danger dont la même MRAe souligne l'absence.

Les études acoustiques ont été curieusement réalisées en période de fortes activités (moissons) alors qu'il eu été plus honnêtes de les réaliser en hiver pour mesurer l'impact objectif réel des installations. Ces études négligent par ailleurs le phénomènes des infrasons et ses conséquences sur les populations environnantes.

J'ai ici résumé l'essentiel des points qui motivent mon opposition à ce projet et je fonde l'espoir que vous serez en mesure d'en tenir compte dans votre enquête.

Je vous prie de croire Monsieur le commissaire enquêteur en l'expression de mes sentiments distingués.

Bertrand de Moulins-Beaufort

Le Grand Saultray

53290 St Denis d'Anjou